

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 10

Artikel: Ordre du jour de la 11e division
Autor: Techtermann
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337254>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

spécial immédiatement après la fin de la manœuvre et séviront sévèrement contre les hommes qui, sans autorisation valable, auraient quitté la manœuvre.

XII. PRESCRIPTIONS DIVERSES.

27. L'article 34 de l'ordre de corps d'armée n° 1 est spécialement rappelé.

28. A part cela, il est recommandé aux commandants d'unité de l'infanterie de préparer sous forme de notes, avant l'entrée au service, un résumé, soit de l'ordre général pour les exercices de l'infanterie, soit de la circulaire du chef d'arme de l'infanterie en date du 25 janvier 1895, soit du plan d'instruction concernant les cours préparatoires de l'infanterie du 1^{er} corps d'armée.

29. Le quartier général de la division sera, dès le 25 août et jusqu'à nouvel avis, à Lausanne, Hôtel du Faucon.

Lausanne, août 1895.

Le commandant de la 1^{re} division, DAVID, colonel.

Lausanne, août 1895.

Approuvé par le commandant du 1^{er} corps d'armée, P. CERESOLE.

Ordre du jour de la II^e division.

La II^e division est appelée aux manœuvres du 1^{er} corps d'armée du 27 août au 13 septembre.

Ainsi qu'il doit en être dans toute préparation à la guerre — seul but de nos exercices — nous aurons quelques semaines de dur travail.

La division montrera, une fois de plus, ce que des milices peuvent faire sous ce rapport.

Je ne parle pas de discipline. Elle existe toujours là où les cadres, officiers et sous-officiers donnent, en toute circonstance l'exemple de l'abnégation, de l'énergie et du tact. Ce sera le cas dans la division.

J'exige un ordre et une tranquillité ABSOLUS, soit dans les rangs, soit au repos. C'est la meilleure preuve que tout le monde est à sa place et a conscience de son devoir.

Quant à l'instruction, chaque gradé A DU, à l'avance, se préparer à remplir strictement ses fonctions et à assumer l'entière responsabilité qui lui incombe. Aucune excuse n'est donc admissible sous ce rapport.

La réputation d'hospitalité et de sympathie pour les troupes des contrées où ont lieu nos manœuvres est faite depuis longtemps. Nous aurons à cœur d'y correspondre par notre tenue irréprochable et notre soin d'éviter tout dégât, tout dérangement inutile, en particulier dans les locaux

de cantonnement. Les ordres du jour feraient connaître les moindres infractions à cet égard.

Que chacun se rappelle ce qu'il doit à l'honneur de l'armée et la II^e division sera ce que le pays et nos chefs attendent d'elle.

Yverdon, 25 août 1895.

Le Commandant de la division: TECHTERMANN, col.-divis.

Les travaux de défense de la position Sugnens - Poliez-le-Grand.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en donnant ici une description sommaire de ces fameux ouvrages contre lesquels le 1^{er} corps d'armée devait se heurter dans la journée du 11 septembre.

La position occupée par la division marquée du colonel Isler s'étendait de la ferme de *Praz-Morez*, au nord de Sugnens, jusqu'à la hauteur du *Châtiment*, en arrière de Bottens, sur une longueur de six à sept kilomètres. C'est une ligne presque droite, légèrement recourbée aux deux extrémités et à peu près parallèle à la route Fey—Sugnens—Poliez-le-Grand—Bottens. La gauche, s'appuie au coude du Talent, dont le ravin escarpé forme un excellent obstacle, presque infranchissable jusqu'au pont de Malapalud, à 2 kilomètres plus haut.

Pour empêcher un mouvement tournant par Malapalud et Bottens se trouvait, en retrait de l'aile gauche, la solide redoute du Châtiment, et, en avant du Châtiment et du château de Bottens, un ouvrage battant le pont de Malapalud. Le centre de la ligne, entre Poliez-le-Grand et Sugnens, est naturellement fort; aussi n'y avait-on pas fait d'ouvrages importants. C'est à l'aile droite, au nord de Sugnens, qu'ont dû être exécutés les travaux les plus considérables.

Au-delà de Praz-Morez le terrain est ondulé, le champ de tir un peu masqué; la position est même légèrement dominée par la colline du Haumont, qu'on n'a pu occuper pour ne pas trop étendre les lignes. En somme, l'aile droite était en l'air. Aussi a-t-on dû faire un crochet coupant le plateau à angle droit pour venir s'appuyer au bord du petit ravin du Botterel.

En seconde ligne se trouvait, derrière la droite, la tête de pont de Botterel et derrière le centre, les ouvrages dits du point 711, à la croisée de Bottens. Encore plus à gauche, les batteries de Poliez-Pittet.